

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mars dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilletton une question demandant au gouvernement de corriger les problèmes d'accès aux denturologistes pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours.

Présentement, l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) est le seul et unique organisme représentatif aux fins de négocier, de conclure et d'appliquer toute entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux (ministre), relativement aux prothèses dentaires pour les prestataires d'une aide financière de dernier recours. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) négocie, dans le cadre de la Loi sur l'assurance maladie, uniquement avec les associations représentant les professionnels de la santé. Cette loi reconnaît comme professionnels de la santé « tout médecin, dentiste, optométriste ou pharmacien légalement autorisé à fournir des services assurés ». Il existe, par ailleurs, un principe de la parité des tarifs pour des services qui sont rendus à une même clientèle par un denturologiste ou par un dentiste.

Depuis plusieurs années, le MSSS accepte de discuter avec l'Association des denturologistes du Québec (ADQ) afin de recevoir leurs commentaires et suggestions relativement aux divers dossiers qui les touchent. Le 7 octobre 2020, les représentants du MSSS ont rencontré monsieur Benoît Talbot, président de l'ADQ, afin de discuter des tarifs remboursés aux denturologistes par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

... 2

Il a été mentionné que les tarifs prévus au Manuel des denturologistes seraient bonifiés lors du renouvellement de l'Entente relative à l'assurance maladie entre le ministre et l'ACDQ. Les négociations pour le renouvellement de l'Entente relative à l'assurance maladie entre le ministre et l'ACDQ, échue depuis le 31 mars 2015, sont toujours en cours.

Une analyse complète de l'accès aux soins dentaires au Québec a été réalisée en 2019-2020 par le MSSS, et ce, dans le but de développer de nouveaux modèles d'organisation des services dentaires qui favorisent l'accès aux soins, incluant les prothèses dentaires amovibles.

Les parties prenantes du domaine buccodentaire ont collaboré à la démarche et ils soutiennent l'implantation de nouveaux modèles d'organisation des services buccodentaires permettant la réduction des inégalités sociales, l'harmonisation et l'organisation de services dentaires qui sauront répondre aux besoins de la population. De plus, la population a été sondée en février 2020 dans l'objectif de connaître ses besoins et sa position sur l'accès aux soins dentaires.

À la suite de ces travaux, une réorganisation des services dentaires est proposée pour plusieurs groupes de personnes en situation de vulnérabilité. Des projets pilotes pour certaines de ces populations sont déjà en place depuis quelques mois, notamment pour les personnes nécessitant des soins dentaires à domicile. Ces projets feront l'objet d'une évaluation d'implantation et d'efficience. La hiérarchisation des soins dentaires à offrir sera évaluée dans ce contexte, et l'implication des denturologistes est prévue pour certains projets.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-02980